



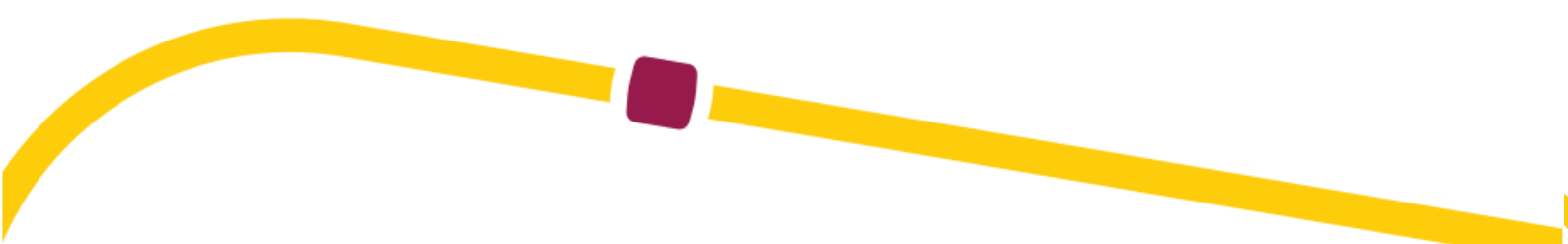
Mondial Relay
by InPost



**Présentation de l'EDI
Solution offline**

Version : V-1.2

Date : Février 2026



Sommaire

Introduction	5
1. Présentation	5
2. Recherche de Point Relais® et Lockers	6
Gestion des types de relais :	6
Types de Points Relais® et modes de livraisons.....	6
Gestion des ouvertures/fermetures :	7
3. Le plan de tri	7
4. Les annonces (demande de prise en charge : DPC).....	8
La notification de collecte	8
5. Les accusés réceptions	9
6. Le Tracking.....	9
8. Tests et Validations	10

Introduction

Cette solution consiste à échanger des informations à l'aide de plusieurs fichiers via un compte sFTP. Suivant les besoins les flux vont du sens : Enseigne/Mondial Relay et/ou Mondial Relay/Enseigne. Ainsi l'enseigne a les informations nécessaires pour la proposition des Points Relais® de proximité et l'affichage du détail de ces Points Relais® (adresse, jours/heures d'ouvertures, type de Relais...).

L'enseigne peut éditer les étiquettes et transmettre à Mondial Relay les informations de ses expéditions (pour tout mode de livraison). Dans ce cadre, la solution étant offline, c'est à l'enseigne de générer les étiquettes correspondantes en respectant les prérequis des étiquettes Mondial Relay. Certains flux ne sont pas disponibles avec cette solution comme les solutions HOM, ou vers les pays DE, AT, IT ou PL (ces flux doivent être générés par le biais de noter API2), d'autres sont via des solutions différentes : IT/IT, PL/PL, UK/XX

Ce document ne traite pas du contenu prévu des fichiers, il décrit leur fonctionnement et règles. Une autre documentation à destination des équipes de développement sera mise à disposition de vos équipes.

1. Présentation

Ce sont des fichiers 'texte plat' utilisant la page de codes ASCII non étendue, c'est-à-dire sans les caractères spéciaux (ou ANSI). **Les fichiers ne doivent pas être déposés en UTF-8.**

Voici la liste des fichiers qui peuvent être échangés par EDI :

- relais.txt : ce fichier contient notre base de données Point Relais® et Lockers. Il est à mettre à jour tous les jours.
- relpro.txt : ce fichier contient une association de Point Relais®/Lockers aux Codes postaux de proximité. Il est à mettre à jour tous les jours.
- agence.txt : ce fichier contient la correspondance entre Id Agences et leur libellé. Il est à mettre à jour tous les jours.
- pltri.txt : ce fichier contient les informations du plan de tri permettant de compléter les annonces EDI, mais aussi de construire l'étiquette et le Code à barres. Il est à mettre à jour tous les jours.
- dpc.Daammjj.Hhhmmss.txt : ce fichier est déposé par l'enseigne à destination de MR, il contient les informations des expéditions à créer. Ils doivent être déposés avant réception physique des colis.
- ALEDPC_AAAAMMJJhhmmssTimestamp.txt : c'est un fichier accusé réception qui est transmis à chaque intégration d'un fichier dpc. Il permet de transmettre les Alertes ou Rejets de la dpc (nécessitant donc parfois un rejeu corrigé de la dpc).
- AREDPC_AAAAMMJJhhmmssTimestamp.txt : ce fichier est envoyé deux fois par jour (12h et 20h) et contient la liste des erreurs qui n'ont pas été corrigées. Il contient également les expéditions ABS (Absent de Bases) c'est-à-dire des colis reçus dans le réseau mais qui n'ont pas eu d'annonce. Ces derniers doivent être annoncés sans délais.
- trc.Daammjj.Hhhmmss.txt : ce fichier contient l'ensemble des événements logistiques des expéditions d'un compte. C'est l'enseigne qui gère la suppression de ces fichiers une fois qu'ils ont été consommés ou après une période de 10/15 jours après réception.

2. Recherche de Point Relais® et Lockers

Cette méthode fonctionne par la transmission une fois par jour de la base relais. Cela vous permet d'intégrer l'ensemble de nos Point Relais® et Lockers dans les pays ouverts au contrat.

Le fichier est constitué d'une ligne d'entête, ensuite chaque ligne correspond à un Point Relais® ou Locker.

IMPORTANT : L'unicité d'identification d'un Point Relais® se fait par l'association du numéro de Point Relais® et de son code pays. Exemple : il est possible qu'un Point Relais® N° 05000 FR, BE, ES...

Si vous recevez le réseau de Point Relais®/Lockers de Pologne, le fichier relais.txt contiendra des caractères spéciaux.

Il existe un fichier de relais de proximité qui est décrit dans la documentation technique, il existe aussi un fichier historique geocode qui n'est plus nécessaire car les informations de geocodage sont présentes dans les dernières versions du fichier relais.txt.

Gestion des types de relais :

Il est possible de distinguer les différents types de Point Relais® suivant les critères ci-dessous :

- Les Points Relais® L = 1
- Les Points Relais® L partenaires = J
- Les Points Relais® XL = E
- Les Lockers = C pour le mode de livraison 24R avec des colis respectant les dimensions maximums de 38x40x60 et un poids maximum de 25kg
- Les Points Relais® Small = S pour le mode de livraison 24R avec des colis respectant une longueur max 40 cm, L+l+h ≤ 80cm et un poids maximum de 3kg

Ces types de relais sont présents dans la zone NAREL du fichier « relais.txt » en position 653.

Pour la livraison Express (XOH), les Points Relais®/Lockers éligibles sont spécifiés dans le champ PRDELG du fichier relais V10.

Types de Points Relais® et modes de livraisons

Voici les modes de livraisons et les types de Point Relais®/Lockers compatibles :

- 24R : Livraison Point Relais®/Locker L (standard) : Natures : 1, E, J, C, S (en fonction aussi du poids et dimensions)
- 24L : Livraison Point Relais® XL : Nature E
- XOH : Livraison Express Natures : 1, E, J, C, S (en fonction aussi du champ PRDELG du fichier)
- LCC : retours, tous les Points Relais®/Lockers peuvent être utilisés pour déposer un retour, il n'existe pas de retours XL.

Parmi ces modes de livraison, seul le 24L est éligible au multi-colis, l'ensemble des autres flux ne peuvent être qu'en mono-colis. En cas de livraison Point Relais® ou Lockers, il faudra renseigner l'identifiant du point de contact (celui choisi par le client lors de sa commande).

Gestion des ouvertures/fermetures :

Les jours et heures d'ouvertures doivent être mentionnés dans la proposition des points relais afin de faciliter le choix du client final.

Il faut savoir que le fichier contient les données brutes de la base de données relais, par conséquent, les relais fermés, qui vont ouvrir, en congés, saturés... sont présent dans le fichier. Il vous faut donc filtrer ces derniers en fonction de ces informations pour ne proposer que des Point Relais®/Lockers disponibles.

C'est pourquoi, il est impératif de filtrer les relais proposés en respectant les règles suivantes (J étant aujourd'hui) :

- La date d'ouverture doit être antérieure à J
- Si la date de fermeture est renseignée, alors J doit être antérieur à la date de fermeture moins 8 jours (délai de garde), on ne le propose donc pas 8 avant qu'il ferme.
- Pour les périodes de fermeture temporaire, on ne propose plus un Point Relais®/Locker 8 jours avant le début de la période de fermeture, on le propose à nouveau à la date de réouverture.

Si vous avez dans vos process plus de 2 jours entre la date de commande (et donc de la proposition du Point Relais®) et la création de l'expédition, il faut ajouter ce délai à la période de filtre avant congés des Point Relais®. *Exemple, si vous avez en moyenne 5 jours entre une commande et la création de l'expédition, alors il vous faut ne plus proposer un point Relais® 13 jours (8+5) avant une date de fermeture programmée.*

Dans le cas d'un Point Relais® favori enregistré pour les destinataires, il faut s'assurer de sa disponibilité à chaque commande (via le fichier Relais ou par un appel API).

Le plan de tri

Le plan de tri permet d'associer à un Code retour, Point Relais® ou Locker, les arguments de tri ci-dessous en fonction du mode de livraison et pays :

- Numéro d'agence de livraison.
- Numéro de tournée. (Tournée retour ou n° de Point Relais®)
- Numéro de groupe qui permet le pré-tri
- Numéro de pré-tri + numéro de navette (groupe de tournées).

Ces informations sont nécessaires à la création des étiquettes et des demandes de prises en charge (annonces).

Pour les flux 24R, 24L ou XOH, le plan de tri peut être récupéré directement dans le fichier relais.txt. Ce fichier restera nécessaire pour récupérer le plan de tri du flux LCC (retours).

4. Les annonces (demande de prise en charge : DPC)

Le fichier des demandes de prise en charge (ou fichier d'annonce, manifeste) transmis par l'Enseigne permet à Mondial Relay d'intégrer dans ses systèmes les informations des expéditions.

Ces informations sont nécessaires au suivi des colis, à diverses prestations (notification, attribution d'un code PIN...) et à la facturation. **Elles doivent donc être transmises avant la réception physique des colis. La réception d'un colis avant sa « DPC » est une non-conformité.**

Le fichier doit contenir :

- Un enregistrement ENTETE
- Un enregistrement DETAILS par expédition
- Des enregistrements ARTICLES (facultatif pour l'annonce d'une expédition)

Le fichier devra contenir des données d'indentification du compte transmis par Mondial Relay lors de l'intégration du compte. Il devra également contenir les informations de l'expéditeur et du destinataire (nom/prénom ou libellé, adresse, email, téléphone (pour notifications)). Pour un retour, l'expéditeur sera le client final qui retourne son colis et le destinataire doit être l'adresse retour du compte, dans le cadre des collectes REL (dépose en Point Relais® il existe un plan de tri théorique par pays qu'il faudra affecter à l'annonce).

D'autres informations sont nécessaires comme l'Id du Point Relais®/Lockers de livraison, le poids de l'expédition, et pour certains flux les dimensions sont également nécessaires.

En complément, lors de la création du compte, une plage de numéros vous est attribuée sur la base de l'estimation annuelle des volumes attendus. En effet, une plage est prévue pour 12 mois d'expéditions, elle doit ensuite bouclée (reprendre la plage à son début) si et seulement s'il s'est bien passé 12 mois minimum depuis la dernière attribution du numéro. S'agissant d'une solution offline, c'est donc à vous de gérer l'utilisation de cette plage (respect de l'unicité des numéros, de ne pas dépasser des numéros transmis...). Le fait de réutiliser un numéro avant les 12 mois ou un numéro hors plage transmise est une non-conformité. Si la plage ne permet plus de générer 12 mois d'expéditions, vous pouvez contacter votre référent technique qui vous attribuera une nouvelle plage. Cette dernière viendra en remplacement de la précédente afin de n'avoir à gérer qu'une plage par compte. L'ancienne sera donc récupérée par MR. Il est donc fortement conseillé que vous mettiez en place une alerte avant la fin de plage (par exemple restant de 10%) vous permettant de valider l'unicité des 12 mois et donc de boucler ou de demander une nouvelle plage.

La notification de collecte

L'envoi de ce fichier permet de signifier le départ d'une expédition vers l'agence/hub de collecte Mondial Relay. Ce flux est obligatoire pour le produit XOH pour le code « ENV ».

Il y a donc la DPC qui est l'annonce informatique de l'expédition et le ENV qui est le code signifiant par l'enseigne qu'il quitte ses entrepôts.

5. Les accusés réceptions

Ce flux d'information très important permet de contrôler les informations des expéditions en provenance des enseignes et de leur transmettre des alertes à ce sujet, à savoir :

- Un accusé de réception et d'intégration confirmant le déroulement correct du process à chaque intégration d'un nouveau fichier DPC (fichiers ALE).
- Des alertes mentionnant des rejets et/ou absents des bases 2 fois par jour à 12H et 20H (fichiers ARE).

Ces accusés de réception sont transmis via le compte sftp et/ou par e-mail au choix.

A chaque réception d'un fichier DPC nous envoyons un accusé réception de ce dernier (qui sera décrit dans la documentation technique), ce dernier doit être exploité pour corriger si nécessaire les lignes d'annonces incorrectes ou manquantes.

6. Le Tracking

Chaque jour, Mondial Relay met à disposition plusieurs fichiers reprenant toutes les informations liées au tracing : événements logistiques et événements informatifs (notification, consignes ...)

Une lecture des colis est réalisée à chaque transfert de responsabilité.

Chaque colis est lu au minimum 3 fois:

- **Prise en charge** : Réalisée sur le hub ou sur l'agence de prise en charge
- **Mise en tournée (*)**: Effectuée sur l'agence de distribution. Cette mise en tournée déclenche l'édition d'un bordereau de livraison pour l'émargement.
- **Livraison (*)**: Enregistrée sur l'agence de distribution par lecture du code à barres figurant sur le bordereau de livraison.

() : Pour les distributeurs informatisés, l'information de mise en tournée est confirmée par le transporteur et l'information de livraison est générée lors de la remise du colis au client.*

D'autres codes événements caractérisent :

- La mise en instance sur une Agence
- Les notifications (Email, SMS, Appli Mobile)
- Certaines anomalies dans le tracing : Avaries, égarés, dévoyés.
- Liste des codes tracing sera disponible dans la documentation technique EDI.

N.B : Le tracing associé sont conservés 3 mois et peuvent être rejoués sur 6 semaines.

7. Tests et Validations

Avant de démarrer en production, **vos fichiers DPC et étiquettes devront être contrôlés et validés par votre référent technique chez Mondial Relay.**

Les étiquettes utilisées sans validations peuvent générer des problèmes sur l'ensemble de la partie opérationnelle. (Délais, livraisons...), **les expéditions d'un compte non validé seront donc en non-conformité.**

Les tests se font en deux étapes :

- *Le test en recette, avec une étiquette en PDF à l'échelle ainsi que la DPC correspondante doivent être transmises par email*
- *Le test physique, avec une étiquette de production (imprimée par les imprimantes de production) doit être envoyée par courrier et la DPC correspondante doit être transmise par email*

La validation se fait, pour les deux étapes de tests, sur le respect de l'ensemble des caractéristiques de ce cahier des charges pour les DPC ainsi que du cahier des charges étiquette.

Tous les flux prévus dans le contrat devront être testés avant le démarrage en production. Ce démarrage ne sera possible qu'avec l'accord de votre interlocuteur technique Mondial Relay. Dans le cas contraire, Mondial Relay déclinera toute responsabilité une fois le compte en production.